

## **LE CODE D'ÉTHIQUE DE PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE (W.I.)**

Le présent code affirme les valeurs qui animent l'organisation et s'applique aux membres du personnel, bénévoles et les gens qui bénéficient de nos services. Qu'elles soient administratives, cliniques, humanitaires, les valeurs partagées donnent un éclairage particulier aux décisions et aux comportements de chacun. Le but de ce code d'éthique est de nous guider dans la philosophie d'intervention de Perspective Communautaire en Santé Mentale et de clarifier nos attentes des comportements et attitudes.

### **MISSION DE PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE**

Nous sommes un organisme communautaire dédié à aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale afin de leur permettre d'atteindre leur potentiel optimal tout en affrontant des défis de la vie quotidienne au sein de leur communauté. Par le biais d'une relation personnalisée fondée sur la confiance et le respect mutuel, ces personnes reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour améliorer leur qualité de vie.

### **LES VALEURS**

Nous reconnaissons la dignité chez toute personne.  
La reconnaissance ne sous-entend pas l'acceptation.  
Nous endossons une attitude de non-jugement face à chacun.  
Les valeurs personnelles de chaque client méritent le respect. Chaque personne doit être acceptée et respectée, quelles que soient ses valeurs, sa religion, sa race, son orientation sexuelle, ou sa maladie.  
Nous agissons avec transparence dans une attitude claire et honnête.  
L'empathie nous guide au quotidien dans nos interventions.  
Nous promovons les droits et les choix des gens en respectant leurs décisions.  
Nous promovons le respect mutuel de l'un et l'autre.

### **CONTEXTE DE SUIVI**

Agir seul pose des limites et des contraintes et à cet égard la coopération et la collaboration entre les intervenants et les partenaires externes sont nécessaires pour plus d'efficacité.  
Certaines décisions ou comportements peuvent présenter un danger pour soi ou autrui et nous priorisons la sécurité de tout un chacun en tout temps.  
Les informations obtenues, consignées et échangées le sont en toute confidentialité.  
Le respect des lois et règlements précise les droits des clients, prévoit des contextes particuliers d'intervention et demeure un impératif incontournable.

Adopté au CA le 28 avril 2015

## **LES CONDUITES ATTENDUES**

Découlant des valeurs partagées, tous sont en droit de s'attendre que les divers responsables, les intervenants et les employés de Perspective Communautaire en Santé Mentale incarnent ces valeurs reliées à l'éthique dans des comportements non négociables affirmés ici comme normes déontologiques.

- Le respect mutuel entre collègues et l'organisation
- L'ouverture au travail concerté et partagé
- La prise de moyens requit pour assurer hors de tout doute sa compétence
- La croyance dans l'accompagnement de la clientèle et non dans la prise en charge
- L'honnêteté dans ses rapports
- La distanciation nécessaire professionnelle et relationnelle avec la clientèle
- La politesse, le respect et l'acceptation inconditionnelle de chacun
- La capacité de s'évaluer et de se faire évaluer dans une perspective de développement et d'amélioration continue
- Le soutien et la considération de ses collègues

## **LA PHILOSOPHIE DE GESTION**

- Chacun s'attend à disposer de toute l'information requise pour l'exercice de sa fonction
- Chacun s'attend au respect et à la considération
- Chacun souhaite le support et la coopération
- Chacun veut bénéficier de la confiance
- Chacun souhaite bénéficier des moyens et des opportunités de développement de ses compétences.

## **Obligations des bénéficiaires /clients envers le personnel de PCSM**

PCSM offre un service de qualité à ses clients/bénéficiaires. La base prioritaire est le lien entre l'intervenant et le client/ bénéficiaire. Nous avons des exigences envers notre personnel ainsi qu'envers les gens qui utilisent nos services.

Le Respect : aucune menace verbale ou physique ne sera acceptée. Les limites de chacun seront acceptées. Nous engageons de respecter les limites de chacun, soit celles du client ou de l'intervenant.

Adopté au CA le 28 avril 2015

Définition du Respect : sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers ; manifestations de ces égards : *Manquer de respect à quelqu'un.* (Dictionnaire de Français Larousse)

*Nous adhérons à la charte des droits et libertés de la personne et la définition du respect utilisée.*

Une relation professionnelle : nous offrons une relation professionnelle à tous nos clients les commentaires déplacés ne seront pas tolérés.

Ce code d'éthique vise à assurer le respect des valeurs de PCSM par les employées, bénévoles, membres du conseil d'administration, stagiaires et les bénéficiaires de nos services. Si vous pensez qu'il y a un manque à cet égard, svp communiquer avec la direction de Perspective Communautaire en Santé Mentale au 514-696-0972. – [info@pcsm-cpmh.org](mailto:info@pcsm-cpmh.org).

Ou avec le Conseil d'administration [ca@pcsm-cpmh.org](mailto:ca@pcsm-cpmh.org)

Si vous avez toujours des inquiétudes, vous pouvez vous adresser au Commissaire local aux plaintes : 514 593-3600 [commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)